

MAIRIE DE TOUVERAC

LE P'TIT TOUVERACOIS

Année 2007 Numéro 12

JUILLET

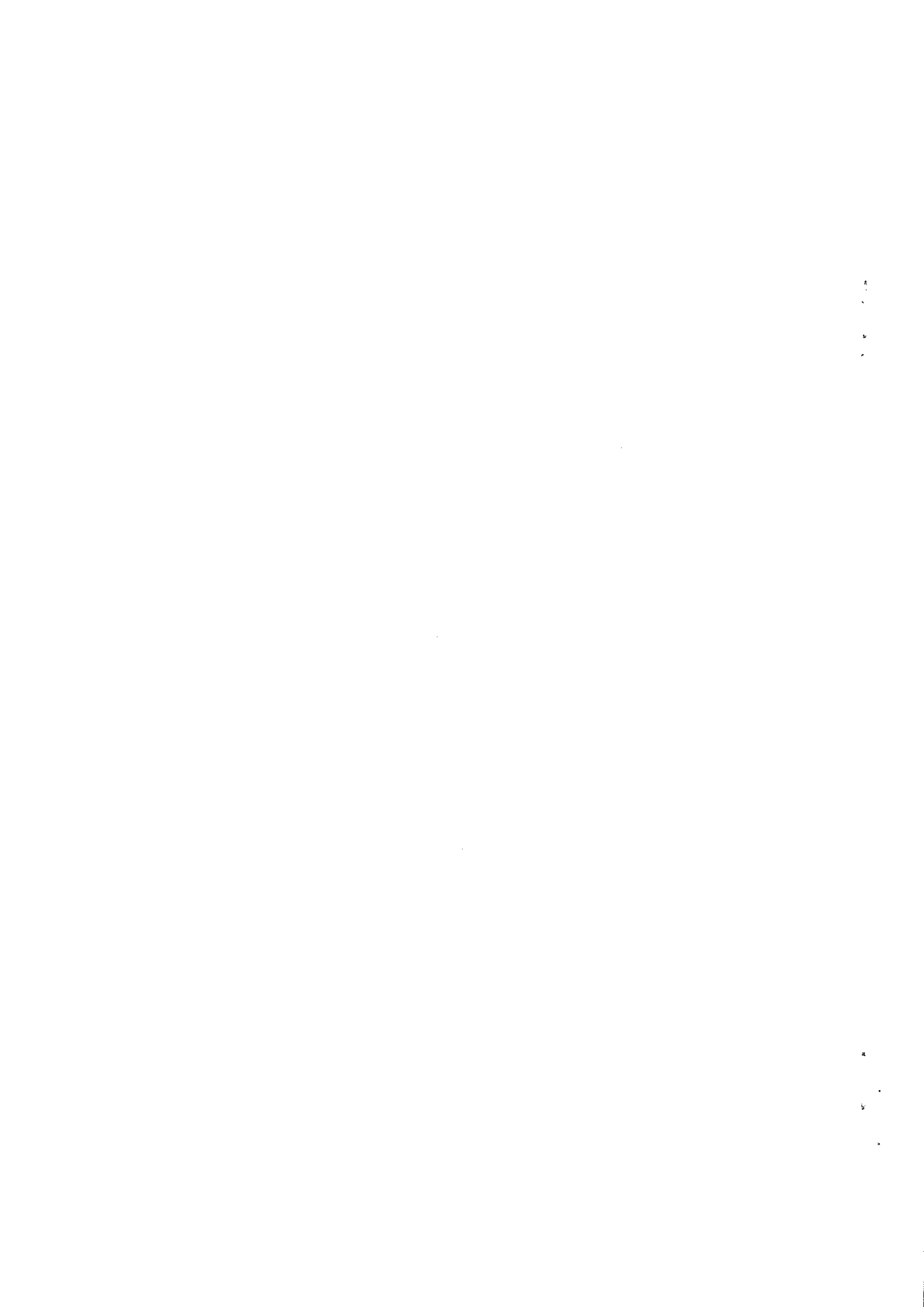


Touvérac
CHARENTE

Sommaire

1. Le Mot du Maire
2. Délibérations
3. Budget 2007
4. Horaires : Mairie et déchetterie
5. La vie des associations
6. La vie à l'école
7. Informations diverses
8. Etat civil
9. Recettes
10. Histoire franco.anglaise
11. Quelques dates

Logo de la commune



Le mot du maire

Chères Touvéraoises, chers Touvéraois,

Avec ce numéro 12 du P'tit Touvéraois, j'ai le plaisir de vous présenter le logo de la commune. Celui-ci a été élaboré par Mr Agneray, habitant Fontcornette, à la suite d'une réflexion menée conjointement, avec lui et le Conseil Municipal.

La partie verte de ce logo représente la forme de notre commune, traversée par la RN10 avec le double trait orange. Nos étangs bleus y figurent également dans le bleu de Touvérac et avec un petit étang. Les angles de notre commune ne sont pas fermés, signe de notre volonté d'ouverture vers l'extérieur... Que ce logo puisse porter la volonté d'un développement mesuré et raisonnable, sur l'ensemble de notre territoire.

Les aides attendues pour démarrer les travaux de la salle municipale sont arrivées. Les travaux démarreront courant Octobre 2007, avec un objectif de fin de travaux en Juin 2008. En l'occurrence, nous serons privés de la salle durant toute cette période.

En ce qui concerne les travaux de la chaufferie bois, ils commenceront à la fin de l'année 2007.

La classe des élèves de grande section, cours préparatoire, de Mlle Carré, sera dotée d'un nouveau mobilier pour la rentrée de Septembre.

Une commission a été mise en place pour l'élaboration d'un PLU. Le lancement de la réflexion se fera au cours du mois de Septembre et durera 30 mois.

En juin, nous avons eu le plaisir d'accueillir sur notre commune une course cycliste « La Touvéraoise », avec de nombreux participants et des lots conséquents.

Cette journée s'est terminée par un succulent repas entrecôte, servi par le dynamique comité des fêtes. Que l'équipe organisatrice soit remerciée!

Le 23 Juin, le circuit des étangs a été inauguré. La présence de nombreux participants a démontré l'intérêt porté à cet espace naturel, que je vous invite à parcourir, pour y découvrir le nouveau balisage.

Enfin, vous avez dans ce journal la présentation du budget: fonctionnement et investissement. Grâce à une gestion au plus juste, nous pouvons assurer un développement réaliste et harmonieux, tout en maintenant les taux communaux au même niveau.

Le Conseil Municipal se joint à moi, pour vous souhaiter, ainsi qu'à ceux qui vous sont proches, de très bonnes vacances d'été.

Alain DAVID

DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 Janvier 2007

PRÉSENTS : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Madame PAULAY Josette, Messieurs LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain, Madame BODIN Marie-Paule.

ABSENT excusé : Monsieur BOUTIN François (pouvoir à Monsieur HUGUES Jacky)

ABSENT: Monsieur PANIER Thierry

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur GUILLORIT Pierre

ECLAIRAGE PUBLIC lieu-dit « Monplaisir » - Angle Route de Lamérac (RD38) et de la VC 211.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de plusieurs habitants de la commune de bénéficier d'un éclairage public satisfaisant au lieu-dit « Monplaisir »- angle de Route de Lamérac (RD38) et de la VC 211.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser la pose d'une lanterne sur le poteau existant.

A cet effet, il présente le devis qui lui a été adressé par le SDEG de la Charente d'un montant de **312, 35 € TTC**, pour la part correspondant à la contribution de la collectivité.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-de faire poser une lanterne sur le poteau existant au lieu-dit « Monplaisir »- angle de Route de Lamérac (RD38) et de la VC 211,

-de retenir le devis du SDEG de la Charente pour le montant de **312, 35 € TTC**,

-d'imputer cette dépense sur le compte **6554** (Contributions aux organismes de regroupement) du BP 2007,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DE LA PARCELLE SECTION C n° 936p (lot B), SITUEE AU LIEU-DIT « LA MAISON SEULE » APPARTENANT à M. MOUSSI ABDEL.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (S.D.E.G.) relatif à l'alimentation en énergie électrique de la parcelle Section C n° 936p (lot B) située au lieu-dit « La Maison Seule » pour laquelle Monsieur Abdel MOUSSI, a fait une demande de Certificat d'Urbanisme –

CU 1638406F0024-.

Cette alimentation en énergie électrique peut s'inscrire dans le cadre :

d'une extension avec PVR,

d'un raccordement.

Il semble à M. le Maire que cette opération nécessite qu'un raccordement, réalisé en application de l'article L-332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme (branchement « compteur » non compris).

Ainsi, la participation financière de Monsieur MOUSSI Abdel pour la réalisation des travaux susvisés s'élèverait à 978,00 €.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal tous les documents en sa possession et lui demande de délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser ces travaux en alimentation en énergie électrique de la parcelle Section C n° 936p (lot B) située au lieu-dit « La Maison Seule » qui correspondent à un raccordement réalisé en application de l'article L.332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme (branchement non compris),

- à la condition sine qua non et uniquement dès réception en Mairie de l'accord écrit de financement de ceux-ci par Monsieur MOUSSI Abdel pour un montant de

978,00 €,

- lequel pourra alors être perçu directement par le S.D.E.G. de la Charente auprès de Monsieur MOUSSI Abdel.

ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DE LA PARCELLE SECTION C n° 534p, SITUEE AU LIEU-DIT « BAGUILANT » APPARTENANT à M. SALMON MARC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (S.D.E.G.) relatif à l'alimentation en énergie électrique de la parcelle Section C n°534p située au lieu-dit « Baguilant » pour laquelle Monsieur Jean-Michel PERUSIN, Géomètre Expert à Sarlat-La-Canéda et agissant pour le compte de Monsieur SALMON Marc a fait une demande de Certificat d'Urbanisme –

CU 1638406F0026-.

Cette alimentation en énergie électrique peut s'inscrire dans le cadre :

- d'une extension avec PVR,
- d'un raccordement.

Il semble à M. le Maire que cette opération nécessite qu'un raccordement, réalisé en application de l'article L-332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme (branchement « compteur » non compris).

Ainsi, la participation financière de Monsieur SALMON Marc pour la réalisation des travaux susvisés s'élèverait à 521,60 €.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal tous les documents en sa possession et lui demande de délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser ces travaux en alimentation en énergie électrique de la parcelle Section C n°534 p située au lieu-dit « Baguillant » qui correspondent à un raccordement réalisé en application de l'article L.332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme (branchement non compris),
- à la condition sine qua non et uniquement dès réception en Mairie de l'accord écrit de financement de ceux-ci par Monsieur SALMON Marc pour un montant de 521, 60 €,
- lequel pourra alors être perçu directement par le S.D.E.G. de la Charente auprès de Monsieur SALMON Marc.

REFUS DE PVR- EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE/ DEMANDE DE CU 16 384 06 F0020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Certificat d'Urbanisme n°16 384 06 F0020 formulée par Mr. PERROGON François et Mme CAZENABE Martine pour les parcelles n°3 et 5 situées au lieu-dit « Mureau ».

Il ressort de l'avis technique de la SAUR que ces parcelles ne peuvent être alimentées qu'après une extension du réseau public d'eau potable de 180 mètres.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'opportunité d'instituer sur cette zone une PVR, en l'occurrence pour l'alimentation en eau potable de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas instituer de PVR sur cette zone, en ce qui concerne l'extension du réseau public d'eau potable.

DEMANDE de SUBVENTION de l'INSTITUTION SAINTE-MARIE de BARBEZIEUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention provenant de l'INSTITUTION SAINTE-MARIE de BARBEZIEUX au titre du forfait communal pour deux enfants de la commune scolarisés au sein de cet établissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée communale de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal prend en compte que :

-la commune dispose des structures scolaires suffisantes pour accueillir des élèves supplémentaires,

-un service de ramassage scolaire est organisé dans le cadre du regroupement pédagogique avec la commune de LE TATRE (SIVOS TOUVÉRAC-LE TÂTRE).

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide par DOUZE voix CONTRE une suite favorable à la présente requête et UNE voix POUR, qu'aucune participation aux frais de fonctionnement ne sera accordée à l'INSTITUTION SAINTE-MARIE de BARBEZIEUX

REFUS de SUBVENTION pour CLASSE DECOUVERTE / ECOLE PRIMAIRE de BAINES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'Ecole primaire de BAINES SAINTE RADEGONDE.

Cette subvention serait destinée à aider financièrement les familles de deux élèves domiciliés à TOUVÉRAC , pour un séjour organisé dans le cadre d'une classe découverte à SAINT-LARY du 30 mai au 5 juin 2007.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a été sollicité aucune dérogation pour la scolarisation de ces deux enfants hors commune.

Le Conseil Municipal prend en compte que :

la commune dispose des structures scolaires suffisantes pour accueillir des élèves supplémentaires,

un service de ramassage scolaire est organisé dans le cadre du regroupement pédagogique avec la commune de LE TATRE (SIVOS TOUVÉRAC-LE TÂTRE).

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'aucune subvention ne sera accordée pour la participation de ces deux élèves à une classe découverte à SAINT-LARY du 30 mai au 5 juin 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

.....

SEANCE DU JEUDI 08 FEVRIER 2007

PRÉSENTS : Messieurs DAVID Alain, BOUDEAU André, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Madame PAULAY Josette, Messieurs PANIER Thierry, BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, Madame BODIN Marie-Paule.

ABSENTS excusés : Messieurs HUGUES Jacky (pouvoir à M. BOUTIN François), GIRARD Alain (pouvoir à M. BOUDEAU André)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BOUTIN François

SUBVENTION au SIVOS TOUVERAC LE TÂTRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de verser la subvention communale au SIVOS TOUVÉRAC-LE TÂTRE avant le vote du Budget Primitif 2007, et ce pour des raisons de trésorerie.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ de verser une subvention au SIVOS TOUVÉRAC-LE TÂTRE de 1 000, 00€ laquelle sera prévue au Budget Primitif 2007 à l'article 6554 (*Contributions aux Organismes de Regroupement*).

SUBVENTION pour un VOYAGE EDUCATIF en ANGLETERRE- COLLEGE ANDRÉ MALRAUX de BAINES-

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention provenant du Collège André MALRAUX de BAINES- SAINTE-RADEGONDE où sont scolarisés QUATRE enfants de la commune (classes de 4ème et 3ème).

La subvention est destinée à aider financièrement les familles des élèves figurant sur la liste établie par le collège dans le cadre d'un voyage éducatif en ANGLETERRE du 19 au 25 mars 2007.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de **240 € (soit une aide de 60 € par élève)** qui sera versée directement à l'Établissement Scolaire sur le Budget Primitif 2007 à l'article 65738 (*Autres Organismes*).

SUBVENTION pour un SEJOUR de TROIS JOURS à l'ILE d'OLÉRON- ECOLE de TOUVÉRAC- Association sportive

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de Madame la Directrice de l'école publique de TOUVÉRAC.

La subvention est destinée à aider financièrement les familles des huit élèves scolarisés en classe de Cours Moyen 1 et 2 lesquels sont domiciliés sur la commune, dans le cadre d'un séjour de trois jours- classe découverte- à l'île d'OLÉRON les 18, 19 et 20 juin 2007 .

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de **240 € (30 € / élève)** à l'école de TOUVERAC -sur son compte Association Sportive Scolaire de Touvérac- pour le séjour susvisé sur le Budget

Primitif 2007 à l'article 6574 (*Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé*).

REAMENAGEMENT et EXTENSION de la SALLE SOCIO-CULTURELLE/ PLAN de FINANCEMENT/RECOURS à l'EMPRUNT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2336-3,

Considérant que par ses délibérations du 09 février 2006 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 21 février 2006 et du 09 novembre 2006 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 28 novembre 2006, le Conseil Municipal a décidé le réaménagement et l'extension de la salle socio culturelle et arrêté le plan de financement selon sur un coût estimatif des travaux de **564 381, 00 € H.T.** - (675 000, 00 € T.T.C)- soit pour rappel :

	Subvention ESCOMPTEE	Subvention ACQUISE
DGE 2007	169 314,00 €	
CONSEIL GENERAL	16 250, 00 € 16250, 00 €	16 250, 00 € 16 250, 00 €
FONDS PARLEMENTAIRE	20 000, 00 €	
EMPRUNT/ AUTOFINANCEMENT	342 567, 00 €	310 067, 00 €
DEPENSE ESTIMATIVE en H.T. de 564 381, 00 €	564 381, 00 €	564 381, 00 €

Or, dans le cadre des prévisions budgétaires et notamment de façon à engager les consultations nécessaires auprès de différents établissements bancaires en vue de l'emprunt, il convient de considérer le coût estimatif des travaux en T.T.C. sur la base de 675 000 ,00 € , ce qui donnerait le plan de financement suivant :

DEPENSES ESTIMATIVES en TTC		RECETTES ESTIMATIVES	
Estimation des travaux :	585 000, 00 €	DGE 2007 :	169 314, 00 €
Honoraires		Conseil Général :	65 000, 00 €
Architecte		Fonds Parlementaire :	20 000, 00 €
SPS		FCTVA prévisible	104 503, 00 €
Contrôle Technique		Autofinancement :	116 183, 00 €
Frais Divers	90 000, 00 €	EMPRUNT :	200 000, 00 €
TOTAL	675 000, 00 €	TOTAL	675 000, 00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le plan de financement des travaux sur le coût estimatif en T.T.C. (675 000, 00 €) avec un projet d'emprunt de la somme de 200 000, 00 €.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

1- d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération 10004 REAMENAGEMENT et EXTENSION de la SALLE MUNICIPALE,

2- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 200 000, 00 €,

3- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

4- que la présente délibération complète les délibérations du 09 février 2006 et du 09 novembre 2006 sur le point susvisé relatif au plan de financement avec le montant estimatif des dépenses exprimé en T.T.C., lesquelles délibérations demeurent valables pour toutes les autres dispositions énumérées et sont mêmes en tant que besoin expressément confirmées.

5- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire et Madame la Trésorière de Baignes Sainte Radegonde/ Brossac seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

CHANGEMENT de POINT de RACCORDEMENT au RESEAU PUBLIC d'ÉLECTRICITÉ PC 16 384 06 F0008 Monsieur ROHAUT Moïse

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur ROHAUT Moïse demeurant à St Benoît du Sault en date du 22/01/2007 par lequel ce dernier souhaite modifier le point de raccordement au réseau public d'électricité de sa maison individuelle en cours de construction- section A n° 1013, 1017 et 1019 pour laquelle un Permis de Construire PC 16 384 06 F0008 a été délivré le 05 juin 2006.

De fait, Monsieur ROHAUT souhaite ne pas donner suite à son projet de construction d'une seconde maison individuelle sur la parcelle n°1019 qui a fait l'objet de la délivrance d'un Certificat d'Urbanisme CU 16 384 06 F0021 en date du 04/01/2007 et d'une délibération du Conseil Municipal du 07/12/2006.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (S.D.E.G.) relatif à l'alimentation en énergie électrique des parcelles Section A n°1013, 1017 et 1019 situées au lieu-dit « Champs du Moulin à Vent » pour lesquelles Monsieur ROHAUT a obtenu son Permis de Construire PC 16 384 06 F0008.

Ce courrier prend en compte le changement de raccordement du projet en cours, à savoir la construction de Monsieur ROHAUT Moïse sera raccordée au réseau public d'électricité à partir de la VC 210 en lieu et place de la RD14.

Cette alimentation en énergie électrique peut s'inscrire dans le cadre :

- d'une extension avec PVR,
- d'un raccordement.

Il semble à M. le Maire que cette opération nécessite qu'un raccordement, réalisé en application de l'article L-332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme (branchement « compteur » non compris).

Ainsi, la participation financière de Monsieur et Madame ROHAUT Moïse pour la réalisation des travaux susvisés s'élèverait à 1 613, 70 €.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal tous les documents en sa possession et lui demande de délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser ces travaux d'alimentation en énergie électrique des parcelles Section A n° 1013, 1017, 1019 situées au lieu-dit « Champs du Moulin à Vent » qui correspondent à un raccordement réalisé en application de l'article L.332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme (branchement « compteur » non compris),
- Monsieur ROHAUT ayant joint à sa demande un accord écrit par lequel il s'engage à prendre en charge le financement du raccordement de sa construction au réseau public d'électricité à partir de la VC 210,
- le S.D.E.G. de la Charente, maître d'ouvrage de l'opération percevra auprès de Monsieur ROHAUT Moïse la somme de 1 613, 70 € -pour la réalisation de travaux de raccordement au sens de l'article L-332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme - .

La présente délibération se substitue à celle du 07 décembre 2006 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 14 décembre 2006.

APPROBATION REVISION ZONAGE d'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau a renforcé les compétences des collectivités locales qui sont tenues de délimiter, après enquête publique (article L.2224-10 du CGCT), les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Dans cette optique, la commune de TOUVÉRAC a fait réaliser une étude de zonage d'assainissement en 2002.

Le plan de zonage correspondant a été validé, après passage en enquête publique, par délibération du 05 décembre 2002 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 23 décembre 2002.

Vu la délibération du 09 février 2006 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 16 février 2006 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au plan de zonage d'assainissement.

Vu la délibération du 06 juillet 2006 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 18 juillet 2006 décidant la mise à enquête publique du projet d'assainissement modificatif dans le cadre de la révision du zonage d'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du mardi 13 novembre 2006 jusqu' au jeudi 14 décembre 2006 inclus.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que personne n'a inscrit sur le registre d'enquête une éventuelle opposition à ce projet (révision du zonage), et personne ne s'est présenté pour marquer son opposition au projet étudié, pendant toute la durée de cette enquête. (p.14 du Rapport d'Enquête Publique).

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le zonage d'assainissement modificatif faisant l'objet de la présente révision tel qu'il est défini dans le dossier d'enquête publique élaboré par SAFEGE ENVIRONNEMENT justifiant la délimitation des zonages d'assainissement et par le plan ci-annexés,

- à savoir les modifications concernant les zones d'assainissement collectif suivantes avec extension par rapport au zonage initial :

- o « Chez Motard »,
- o « Garbellant » et (« Champs de la Planche »)
- o « Monplaisir »
- o « Champs du Moulin à Vent »- « Le Biaud »- (« Pont Chevrette » pour partie)

et les zones suivantes pour lesquelles le projet initial d'assainissement collectif est abandonné :

- o « La Bourbonnerie »
- o « Le Pruneau »

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant, et notamment l'arrêté municipal rendant publique la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire de la commune de TOUVÉRAC.

ADHÉSION au SERVICE « INTERIM » du CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion a mis en place un service « Intérim » par lequel il recrute des agents non titulaires en vue de les affecter dans les collectivités, soit à une mission temporaire correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel, soit au remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible, soit sur un emploi vacant ne pouvant être immédiatement pourvu selon les conditions statutaires.

Ce service permet la prise en charge par l'Assedic, après la fin de leur engagement, des personnes ainsi recrutées sans que les collectivités aient besoin d'adhérer elles-mêmes à cet organisme.

Il précise que les collectivités qui passent une convention avec le Centre de Gestion pour bénéficier de ce service, doivent lui rembourser la totalité des salaires, charges et autres frais entraînés par le contrat de travail qu'il a conclu avec l'agent non titulaire. A cette somme, s'ajoutent à titre de participation aux frais de gestion, 5,5% des salaires bruts versés à l'agent.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ :

- de bénéficier du service proposé par le Centre de Gestion dans les conditions qui viennent de lui être décrites, chaque fois que les nécessités de service le justifieront,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CENTRE DE GESTION la convention nécessaire,
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au CENTRE DE GESTION en application de ladite convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

SEANCE DU 14 mars 2007

PRÉSENTS : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Madame PAULAY Josette, Messieurs PANIER Thierry, BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, Madame BODIN Marie-Paule.

ABSENT EXCUSE : Monsieur GIRARD Alain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BOUTIN François

TRAITEMENT ACOUSTIQUE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de faire réaliser un traitement acoustique à l'intérieur de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les documents en sa possession et lui demande de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la SARL. AERACOUSTICS-16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE pour le traitement acoustique de l'intérieur de la cantine scolaire d'un montant de
1 396, 00 € TTC (1 167, 30 € HT),
- cette dépense sera prévue au BP 2007, opération 10003 Equipement et Agencement Cantine Scolaire sur le compte 21312,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CREATION d'un EMPLOI CONTRACTUEL d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème}
CLASSE pour un BESOIN OCCASIONNEL**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal :

- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
- VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité territoriale à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du nombre d'élèves bénéficiant de la restauration scolaire, il est souhaitable de recruter un agent qui sera chargé de la surveillance pendant les repas, ce qui permettra à l'agent titulaire de se consacrer exclusivement à l'élaboration de ceux-ci et au service.

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour un besoin occasionnel à la cantine scolaire d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 6 heures de travail par semaine (6/35^{ème}).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi pour un besoin occasionnel à la cantine scolaire d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à compter du 12 mars 2007,

- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 6heures/semaine (6/35ème).

- Décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints Techniques de 2ème classe échelon 1, Indice Brut 281, Indice Majoré 281.

- Habilite Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois à savoir 3 mois renouvelables une fois).

**ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DE LA PARCELLE SECTION A n°1097
SITUÉE au lieu-dit « LA PICARDRIE » appartenant à M. et Mme GOUIN Jackie**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (S.D.E.G.) relatif à l'alimentation en énergie électrique de la parcelle Section A n°1097 située au lieu-dit « La Picardrie » pour laquelle Monsieur et Madame Jackie GOUIN ont fait une demande de Certificat d'Urbanisme

- CU 1638407W0002-.

Cette alimentation en énergie électrique peut s'inscrire dans le cadre :

-d'une extension avec PVR,

-d'un raccordement.

Il semble à M. le Maire que cette opération nécessite qu'un raccordement, réalisé en application de l'article L-332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme (branchement « compteur » non compris).

Ainsi, la participation financière de Monsieur et Madame GOUIN Jackie pour la réalisation des travaux susvisés s'élèverait à 1 385, 50 €.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal tous les documents en sa possession et lui demande de délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser ces travaux en alimentation en énergie électrique de la parcelle Section A n°1097 située au lieu-dit « La Picardrie » qui correspondent à un raccordement réalisé en application de l'article L.332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme (branchement non compris),

- à la condition sine qua non et uniquement dès réception en Mairie de l'accord écrit de financement de ceux-ci par Monsieur et Madame GOUIN Jackie pour un montant de 1 385, 50 €,

- lequel pourra alors être perçu directement par le S.D.E.G. de la Charente auprès de Monsieur et Madame GOUIN Jackie.

RENOUVELLEMENT du MOBILIER des CLASSES GRANDE SECTION MATERNELLE et CP de l'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la requête des enseignantes de l'Ecole Primaire relative au renouvellement du mobilier scolaire (tables + chaises) pour les classes Grande Section Maternelle et Cours Préparatoire.

Monsieur le Maire considère qu'il est nécessaire de renouveler l'ensemble du mobilier scolaire pour les classes Grande Section de Maternelle et Cours Préparatoire et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la société BOURRELIER, 17 Rue de Poulainville, 80084 AMIENS Cédex 2- pour l'achat de tables réglables et de chaises adaptées aux élèves des classes Grande Section Maternelle et Cours Préparatoire d'un montant de 3 291, 20 € TTC (2 751, 83 € HT),
- cette dépense sera imputée sur le compte 2184 du BP 2007,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

REFUS de SUBVENTION pour un SEJOUR LINGUISTIQUE / LYCÉE ELIE VINET de BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention du Lycée Elie Vinet de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.

Cette subvention serait destinée à aider financièrement la famille d'une élève domiciliée à TOUVÉRAC, pour un séjour linguistique et culturel en Angleterre du 11 au 17 février 2007.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'aucune subvention ne sera accordée.

REFUS de SUBVENTION pour un SEJOUR LINGUISTIQUE / COLLEGE SAINTE MARIE de BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention du Collège SAINTE-MARIE de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.

Cette subvention serait destinée à aider financièrement la famille d'un élève domiciliée à TOUVÉRAC, pour un séjour linguistique et culturel au Pays de Galles du 09 avril au 14 avril 2007.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'aucune subvention ne sera accordée.

REPRISE des RESULTATS 2006 du SIVM SUITE A SA DISSOLUTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la dissolution du SIVM du canton de BAINES, il est nécessaire de reprendre les résultats 2006 du SIVM dans les résultats de la commune de TOUVÉRAC à savoir :

- reprise du résultat d'Investissement au 31/12/2006 pour ZÉRO,
- reprise du résultat cumulé de Fonctionnement au 31/12/2006 pour ZÉRO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reprendre les résultats 2006 du SIVM dans les résultats de la commune de TOUVÉRAC à savoir :

- reprise du résultat d'Investissement au 31/12/2006 pour ZÉRO,
- reprise du résultat cumulé de Fonctionnement au 31/12/2006 pour ZÉRO.

REALISATION d'une CHAUFFERIE BOIS : SELECTION du BUREAU d'ETUDES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 16 mars 2006, il a été décidé l'implantation d'une chaufferie collective au bois à alimentation automatique pour les bâtiments suivants :

- Mairie, dont logement de fonction de l'instituteur,
- Ecole et Cantine Scolaire,
- Salle socio-culturelle

En application de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics, monsieur le Maire a consulté plusieurs bureaux d'études techniques spécialisés en génie climatique.

Monsieur le Maire propose de retenir les conclusions de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 14 mars 2007 à 20h15 à la Mairie de Touvérac à savoir :

- l'offre du bureau d'études techniques TDL, Z.E. « Les Savis », 16160 GOND PONTOUVRE pour un montant de 15 000, 00 € HT soit 17 940, 00 € TTC, pour la mission de maîtrise d'oeuvre
- offre jugée la plus économiquement avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confirmer le choix proposé par la commission d'ouverture des plis et de confier la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'implantation d'une chaufferie collective au bois à alimentation automatique à TDL, Z.E. « Les Savis », 16160 GOND PONTOUVRE pour un montant de 15 000, 00 € HT , soit 17 940, 00 € TTC,
- cette dépense sera prévue au BP 2007, opération 10006 Chaufferie Bois sur le compte 2313,

autorise la signature par Monsieur le Maire, Alain DAVID, du marché correspondant ainsi que de toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

ELABORATION d'un P.L.U. SELECTION DU BUREAU d'ETUDES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 07 décembre 2006, il a été décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme P.L.U. sur l'ensemble du territoire communal et d'avoir recours à la procédure adaptée du Code des Marchés Publics pour la sélection d'un bureau d'études spécialisé en urbanisme.

Monsieur le Maire propose de retenir les conclusions de la commission d'ouverture des plis à laquelle ont été associés les membres de la commission urbanisme qui s'est réunie le 15 février 2007 à 14 heures à la Mairie de Touvérac en présence de Madame Solenne BLONDIAUX, responsable de l'atelier urbanisme de la DDE de la Charente à savoir :

- l'offre du bureau d'études URBAN hymns, Place du marché, 17610 SAINT-SAUVANT pour un montant de 24 250,00 € HT soit 29 000, 03 € TTC,
- offre jugée la plus économiquement avantageuse au regard des critères suivants :
 - caractère pluridisciplinaire (urbanisme, environnement, paysage) et expérience du bureau d'études dans des études similaires,
 - pertinence de l'offre au regard de la demande communale et respect du cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confirmer le choix proposé par la commission susvisée et de confier la mission d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme au bureau d'études URBAN hymns,

Place du marché, 17610 SAINT-SAUVANT pour un montant de 24 250,00 € HT soit 29 000, 03 € TTC,

- o cette dépense sera prévue au BP 2007, opération 10008 Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur le compte 202,
- o autorise la signature par Monsieur le Maire, Alain DAVID, du marché correspondant ainsi que de toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 40.

SEANCE DU 23 mars 2007

PRÉSENTS : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Madame PAULAY Josette, Messieurs PANIER Thierry, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain.

ABSENTS EXCUSES: Messieurs BOUTIN François (*pouvoir à M. HUGUES*), LEYMARY Jean-Guy (*pouvoir à M. BOUDEAU*), Madame BODIN Marie-Paule (*pouvoir à Mme PAULAY*)

ABSENT : Monsieur Pierre GUILLORIT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur HUGUES Jacky.

TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2007

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2007, établi par les services de Monsieur le Trésorier-Payeur-Général d'ANGOULÊME.

Après étude de ce document, des taux d'imposition et des produits correspondants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir en l'état le taux desdites taxes à savoir :

- 9,54 % pour la Taxe d'Habitation
- 18,16 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 34,00 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ de maintenir en l'état le taux des taxes à savoir :

- 9,54 % pour la Taxe d'Habitation
- 18,16 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 34,00 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SEANCE DU 07 JUIN 2007

PRÉSENTS : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, Messieurs BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Madame PAULAY Josette, Messieurs BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain, Madame BODIN Marie-Paule.

ABSENT EXCUSE : Monsieur PANIER Thierry

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BOUTIN François

REVISION de la RENTE dûe à Monsieur FONTENEAUD Amédée.

Monsieur le Maire

-RAPPELLE-

Que la Commune de TOUVÉRAC a arrenté à Monsieur FONTENEAUD Amédée par acte de vente N°616 du 29 avril 1986 passé chez Maître ORVOIRE Michel, Notaire à BAINES un ensemble d'immeubles bâtis .

Que par suite de cette convention la commune de TOUVÉRAC s'est engagée à verser à terme échu les premiers de chaque mois une rente en argent, indexée sur la base de l'indice des 295 postes pour la France entière, publié par l'INSEE.

-INDIQUE-

Qu'il est nécessaire de réviser ladite rente à compter du 1^{er} JUIN 2007.

Il ressort d'après les calculs effectués par les services de l'UDAF de la Charente, courrier du 30/04/2007, ci-annexé :

- à compter du 1er Juin 2007 la commune devra verser mensuellement à Monsieur. FONTENEAUD Amédée une rente d'un montant de **232,48 €uros** (DEUX CENT TRENTE DEUX EUROS ET QUARANTE HUIT CENTS) jusqu'à sa prochaine révision au 1^{er} Juin 2008.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré décide à l'unanimité qu'à compter du 1er JUIN 2007 le montant de la rente de Monsieur FONTENEAUD Amédée sera de **232,48 €uros** (DEUX CENT TRENTE DEUX EUROS ET QUARANTE HUIT CENTS) mensuels jusqu'à sa prochaine révision au 1^{er} Juin 2008.

REVISION des LOYERS des LOCATAIRES occupant les LOGEMENTS COMMUNAUX situés au lieu-dit « Le PRUNEAU »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la révision annuelle des loyers pour les deux logements (T2 et T3) + remise situés au lieu-dit « Le Pruneau » conformément aux modalités de la convention type conclue en application de l'article L.351.2. du Code de la construction et de l'habitation entre le ministre de l'équipement, des transports et du logement agissant au nom de l'Etat et représenté par le Préfet, d'une part et la commune de Touvérac représentée par le Maire, d'autre part, en date du 29/06/2004 n°16.3.06.2004.2002.846.1.2616 ainsi que dans l'avenant n°1 du 02/09/2005.

Le dernier indice qui a entraîné la révision du loyer est celui du 4^{ème} trimestre 2005 qui était de 103,78.

Le nouvel indice qui entraîne la révision est celui du 4^{ème} trimestre 2006 qui est de 107,13.

- Ainsi à compter du 1^{er} juillet 2007 les loyers mensuels s'élèveront :

- pour Monsieur NOËL Pierre, logement sis au lieu-dit « Le Pruneau », type T2, loyer mensuel de 192,28 €
- pour Monsieur VIALATTE Christophe, logement sis au lieu-dit « Le Pruneau », type T3 loyer mensuel de 312,61 €,
- pour Monsieur VIALATTE Christophe l'annexe soit une remise d'environ 20 m², située à proximité du logement T3 loyer mensuel de 15,84 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à compter du 1^{er} juillet 2007
- le loyer mensuel sans les charges de Monsieur NOËL Pierre, logement type T2 sis au lieu-dit « Le Pruneau » payable tous les mois à terme échu, à la somme de **192,28 €**,
- le loyer mensuel sans les charges de Monsieur VIALATTE Christophe, logement type T3 sis au lieu-dit « Le Pruneau » payable tous les mois à terme échu, à la somme de **312,61 €**,
- le loyer mensuel de Monsieur VIALATTE Christophe, pour la remise à proximité du logement T3 payable tous les mois à terme échu, à la somme de **15, 84 €**,
- décide que la taxe des ordures ménagères devra être remboursée par les locataires à la commune de TOUVÉRAC, pour la part qui revient à chacun d'eux.

NON VALEUR VACATIONS FUNERAIRES de 2003 à 2005

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de non valeur relatif à des vacations funéraires pour 2003 à 2005, établi par la Trésorerie de BAINES-BROSSAC. (Ci-joint)

Il propose à celui-ci de porter en non valeur au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » la somme de 90,00 € sur le BP 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter en non valeur la somme de 90,00 € sur le BP 2007, concernant des vacations funéraires pour 2003 à 2005 au compte 654,

-Autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE AVEC LOGICIELS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un ordinateur portable avec les logiciels Microsoft Office Small Business 2007 ainsi qu'un antivirus (Norton).

L'installation et les paramétrages nécessaires seront réalisés sur site.

Il présente à l'assemblée les documents en sa possession et lui demande de prendre une décision sur cette affaire.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ le Conseil Municipal DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'acquérir un ordinateur portable avec les logiciels Microsoft Office Small Business 2007 y compris Norton Antivirus et de faire réaliser l'installation et les paramétrages par la société HANGAR 17, 8 rue Sadi Carnot, 17500 JONZAC pour un montant total de **1 564,00 € HT** (1 870,54 € TTC), le prix se décompose de la façon suivante :

- Achat de l'ordinateur sur le compte 2183 (Matériel de bureau et matériel informatique) de la section d'Investissement du BP 2007 pour un montant de **1 012,00 € HT** (1 210,35 € TTC),

-Équipement en logiciels Microsoft Office Small Business 2007 avec Norton anti-virus 2007 Win/ sur le compte 205 (concessions et droits similaires, brevets...) de la section Investissement du BP 2007 pour un montant de **352,00 € HT** (420,99 € TTC),

-L'installation et les paramétrages des différents matériels sur le compte 6156 (maintenance) de la Section de Fonctionnement du BP 2007 pour un montant de **200,00 € HT** (239,20 € TTC),

-Autorise Monsieur le Maire à effectuer le mandatement correspondant et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Convention entre la COMMUNE et le GROUPE D'ACTION LOCALE du Pays Sud Charente dans le cadre de l'attribution d'un concours au titre du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie agricole (FEOGA) section « orientation »/ programme d'initiative communautaire LEADER+/ pour l'INSTALLATION d'une CHAUFFERIE COLLECTIVE au BOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une chaufferie collective au bois déchiqueté + réseau de chaleur pour les bâtiments communaux.

Pour bénéficier d'un concours du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), section « orientation », au titre du programme LEADER+; la commune doit passer une convention avec le Groupe d'Action Locale (GAL) PAYS DU SUD CHARENTE représenté par son président Monsieur Jean-Claude LOUIS.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention qui comprend treize articles et de ses pièces annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de mandater Monsieur le Maire de TOUVERAC, Alain DAVID, pour signer ladite convention avec le GROUPE D'ACTION LOCALE du Pays Sud Charente afin d'obtenir un financement européen au titre du programme LEADER+ d'un montant de **17 318,30 €**,
- autorise Monsieur le Maire, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT ISOLE D'UN MOBIL HOME PENDANT PLUS DE TROIS MOIS.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur RAMIREZ Stéphane et Mademoiselle BLOUIN Katia déposée le 2 mai 2007 et enregistrée sous le n°SC 16 384 07 W0001 en vue d'obtenir une autorisation de stationnement sur leur terrain (Section C n°1454) d'un mobil home (2,95m / 8,60m) pour une période supérieure à trois mois.

Cette requête est motivée par le fait que les pétitionnaires ont actuellement des problèmes avec l'entreprise chargée de la construction de leur future habitation.

Monsieur RAMIREZ Stéphane et de Mademoiselle BLOUIN Katia souhaitent demeurer dans leur mobil home le temps nécessaire à la réalisation de leur projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

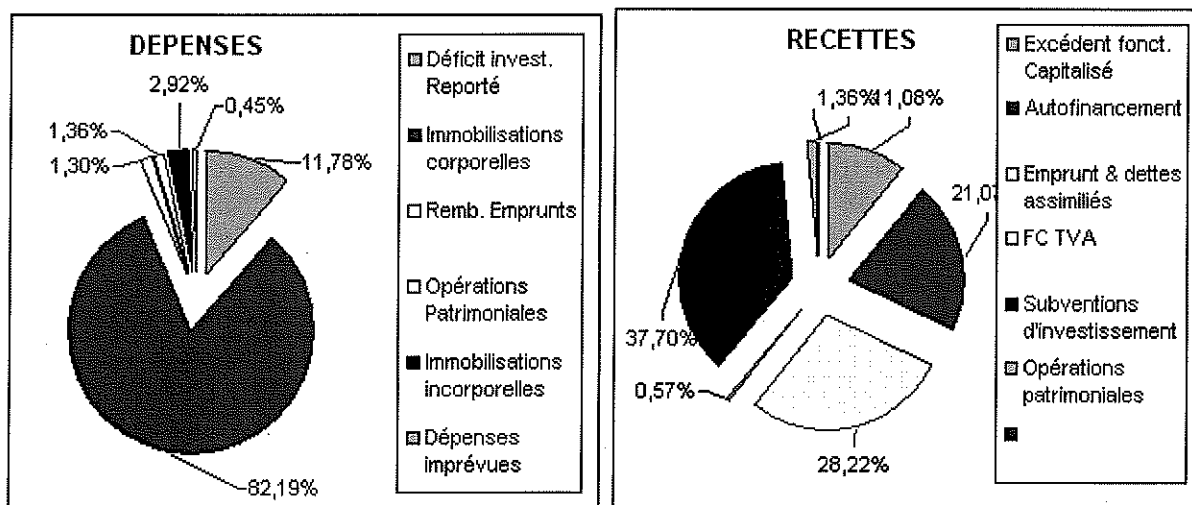
- de donner un avis favorable à la demande de Monsieur RAMIREZ Stéphane et de Mademoiselle BLOUIN Katia - déposée le 2 mai 2007 et enregistrée sous le n° SC 16 384 07 W0001 – conformément aux articles R.443-4 à R.443-5-3 du Code de l'Urbanisme,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

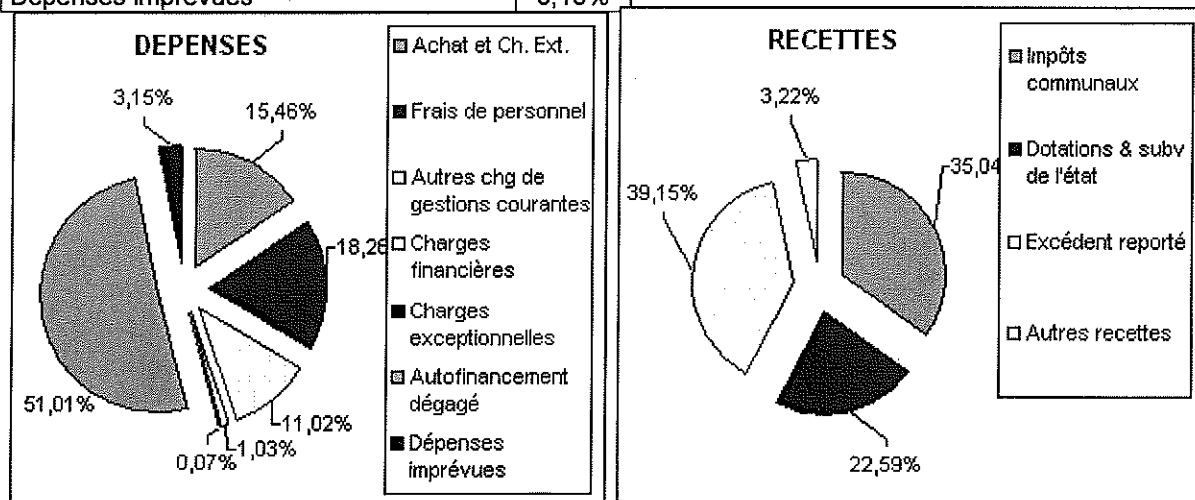
.....

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2007

DEPENSES		RECETTES	
Déficit invest. Reporté	11,78%	Excédent fonct. Capitalisé	11,08%
Immobilisations corporelles	82,19%	Autofinancement	21,07%
Remb. Emprunts	1,30%	Emprunt & dettes assimilés	28,22%
Opérations Patrimoniales	1,36%	FC TVA	0,57%
Immobilisations incorporelles	2,92%	Subventions d'investissement	37,70%
Dépenses imprévues	0,45%	Opérations patrimoniales	1,36%

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2007**

DEPENSES		RECETTES	
Achat et Ch. Ext.	15,46%	Impôts communaux	35,04%
Frais de personnel	18,26%	Dotations & subv de l'état	22,59%
Autres chg de gestions courantes	11,02%	Excédent reporté	39,15%
Charges financières	1,03%	Autres recettes	3,22%
Charges exceptionnelles	0,07%		
Autofinancement dégagé	51,01%		
Dépenses imprévues	3,15%		



MAIRIE**(05.45.78.41.10)****Horaires d'ouverture :****Lundi, Jeudi, Vendredi de 9h à 13h****Mardi de 14h à 18h****Monday, Thursday, Friday****From 9 am to 1 pm****Tuesday****From 2 pm to 6 pm****Permanences:****Alain DAVID, Maire,****Le lundi et le vendredi de 11h à 12h 45****Jacky HUGUES, 1^{er} adjoint,****Le jeudi de 11h à 12h 45****André BOUDEAU, 2^{ème} adjoint,****Le mardi de 14h à 16h****DECHETTERIE****Horaires d'ouverture :**

Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	Fermée	14h-18h
Jeudi	9h-12h	14h-18h
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h

PS : la déchetterie ne prend pas les pneus***-Veuillez respecter les consignes du gardien, celui-ci vous en remercie !***

Ramassage des Sacs Noirs : Tous les Lundis
Ramassage des Sacs Jaunes : 2^{ème} et 4^{ème} Jeudi du mois

LA VIE DES ASSOCIATIONS

PEINTURE SUR SOIE

L'atelier restera ouvert jusqu'au lundi 9 juillet. Il faut bien que Madame PAILHOU prenne un peu de vacances.

En ce qui concerne notre sortie annuelle, elle se fera le lundi 2 juillet. Ce sera certainement un pique-nique car certaines d'entre nous ont de problèmes pour marcher (opérations !) Si le ciel veut bien être clément, nous projetons d'aller jusqu'à l'étang de Bran et de nous reposer à l'ombre. S'il pleut (encore) nous reviendrons à Touvérac !!

Vous aurez donc le compte-rendu et les photos de cette journée dans le prochain « Petit Touvéracois ».

Nous avons de nouvelles adhérentes, preuve que l'ambiance de chez nous est amicale et surtout très « studieuse » !

L'atelier reprendra en septembre. C'est ce que toutes nous attendons avec impatience.

Bonnes vacances à tous

B. JOUANNET



COMITE DES FÊTES DE TOUVERAC

Course cycliste « La TOUVERACOISE »

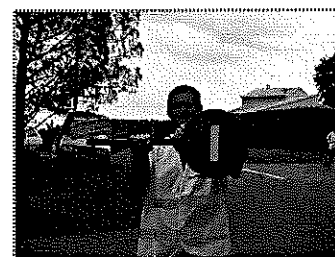
C'est par un beau samedi ensoleillé que s'est déroulée la course cycliste la Touvéraoise, avec 126 participants dont 2 femmes.
L'arrivée et les sprints intermédiaires ont été récompensés par de nombreux lots.
Malheureusement quelques chutes ont été à déplorer.
Le comité des fêtes remercie toutes les personnes qui ont bien voulu participer au bon déroulement de cette manifestation.



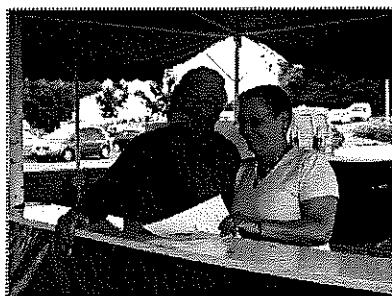
Des signaleurs.....



Départ de la TOUVERACOISE



super motivés !!!!!!!



Une buvette bien tenue !

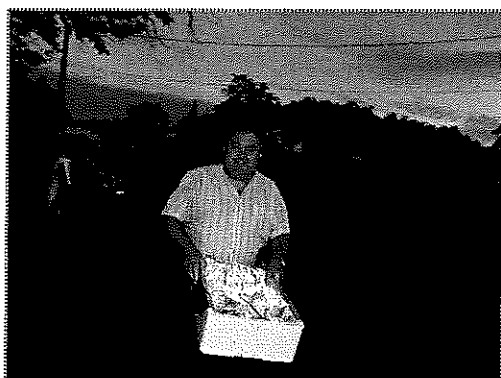


J-PGABORIAUD
Coureur bien connu
de notre commune



Mr le Maire
récompense les
coureurs

SOIREE ENTRECOTE



Bernard, le Président attend les entrecôtes avec impatience !!!!



Chaude ambiance aux grillades...



.....Comme dans la salle

Environ 150 personnes se sont retrouvées le soir devant un repas fort convivial.

Le mot du Président

Le Comité des fêtes de Touvérac est relancé depuis quelques mois et grâce à une équipe soudée et motivée composée d'anciens et nouveaux membres, nous avons pu organiser la course cycliste (la Touvéraoise) qui d'ailleurs a été très disputée, et pour terminer la journée, une soirée entrecôte.

La réussite de ces manifestations, nous encourage à recommencer en 2008 et j'espère que nous serons encore plus nombreux.

Un grand merci au Conseil Municipal et aux sponsors pour l'aide qu'ils nous ont apportée pour ces deux manifestations.

Le président : Bernard PORTAIT

La vie à l'école

C'est une année bien remplie pour les élèves du Regroupement Pédagogique Touvérac-Le Tâtre qui vient de s'écouler.

Activités sportives :

Gymnastique en salle: les enfants ont pu découvrir la poutre, les barres asymétriques, le trampoline.....

Cycles balle ovale, pentathlon et basket avec Magalie Bellot pour les élèves de CE et CM. Chacun de ces cycles s'est terminé par une rencontre avec d'autres écoles.

Piscine: en raison du mauvais temps, seules quelques séances ont été assurées.

Cross départemental pour les CM: Eva Emeillant et Jérémy Constantin ont eu une médaille d'or, Océane Varnizy et Romain Demptos une médaille d'argent.



Conte musical:

Les élèves ont écrit un conte qu'ils ont illustré avec des chansons, Ils ont présenté ce conte musical aux parents le vendredi 4 Mai lors d'une soirée très réussie, accompagnés à la guitare par Pascal Limousin de l'école départementale de musique.

Prévention routière :

Comme tous les ans, les élèves de CM ont participé à l'épreuve de prévention routière, deux élèves ont été sélectionnés pour l'épreuve cantonale : Benjamin Anderton et Pierre Bouchet.

Les élèves de CE ont passé le permis piéton

Accueil des élèves anglais de Newark :

Comme l'an dernier, Mr Dixon directeur de l'école anglaise de Bowbridge à Newark près de Nottingham, a accompagné un groupe de 12 élèves avec une enseignante et Carol, secrétaire à Bowbridge, qui assure le lien entre les deux écoles. Ce fut deux journées très riches au cours desquelles les élèves anglais ont assisté aux cours, découvert la cuisine française en mangeant à la cantine, travaillé sur la faune et la flore des étangs, visité le château de Mr et Mme Vacquier, visite suivie de l'écriture d'un conte en français et en anglais.

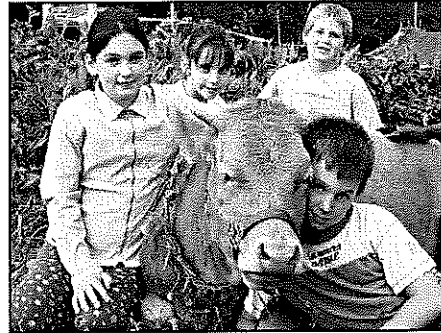


Ces deux jours ont permis aux élèves des deux écoles de « fortifier » leur apprentissage des langues françaises et anglaises.

Randonnées pédestre et VTT

Malgré un temps maussade, de nombreuses personnes ont participé aux randonnées.

Et surprise: non seulement des chiens ont accompagné les randonneurs, mais aussi la vache « Titie » avec ses jeunes maîtres Orane et Lazuli.

**Animations sur les étangs avec la fédération départementale de pêche et l'Association Charente Nature :**

Ces animations ont permis à tous les enfants du RPI de travailler sur la faune terrestre et aquatique, la flore, l'argile, la lecture de paysage. Des livrets pédagogiques ont été élaborés sur ces différents sujets.

**Voyages scolaires**

Ile d'Oléron pour les CM :

Les enfants sont partis 3 jours : ils ont visité le port de pêche de la Cotinière, des marais salants, le port ostréicole du Château d'Oléron et ont passé une journée à l'île d'Aix.

Les élèves de GS CP et CE sont allés une journée au zoo de la Palmyre.

**Fête de fin d'année**

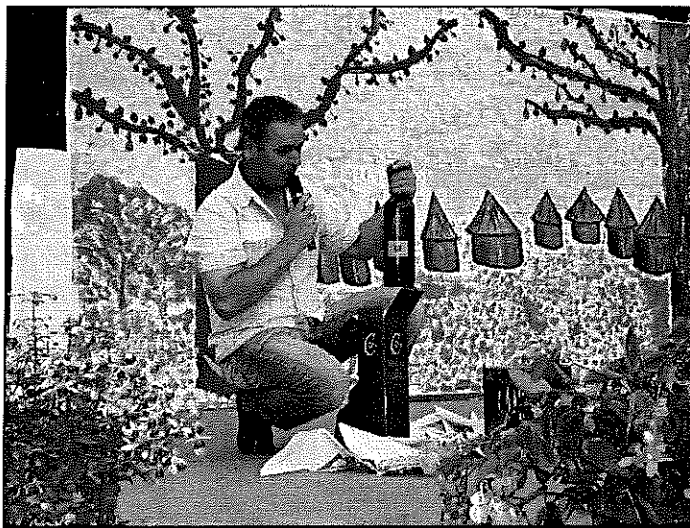
Les élèves du RPI ont présenté leur spectacle de fin d'année au Tâtre devant un public nombreux. Petits et grands ont interprété brillamment de nombreux sketches.



Départ du président de parents d'élèves

Après plusieurs années de bons et loyaux services, Martial Constantin quitte la présidence de l'Association de parents d'élèves. M.T.David a tenu à le remercier ainsi que Sylvie son épouse pour leur dévouement, leur disponibilité et leur grande présence au sein de cette association. « Dans une association, le moteur est le président » a-t-elle souligné, ajoutant qu'une association de parents d'élèves est très importante pour la vie d'une école et que celle du RPI Touvérac-Le Tâtre fonctionne très bien, la preuve en est les nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année(lotos, fête de Noël, de fin d'année, randonnée....) et toujours très réussies..

La bonne gestion de l'Association a permis d'acheter du matériel audio-visuel pour chaque classe, subventionner une grande partie des voyages scolaires.



Des cadeaux pour le départ du
Président

Année 2007-2008

Effectifs très stables

Le contrat CAV de Mme Dubojski est renouvelé pour un an.

Projet musique avec pour thème la musique contemporaine

Nouveau mobilier pour la classe de GS- CP

Suite des échanges avec l'école anglaise de Newark

Cantine repeinte et insonorisée

Projet élèves de CM et de 6ème ayant pour thème l'Europe.

Dans la mer, j'ai vu
Des étoiles de mer,
Je les ai touchées
Et elles m'ont piqué.

Dans la mer j'ai vu

Dans la mer, j'ai vu
Un beau crustacé
En train de creuser.

Dans la mer, j'ai vu
Un petit oursin
Qu'il était câlin !

Elèves de CM

La caserne des Pompiers

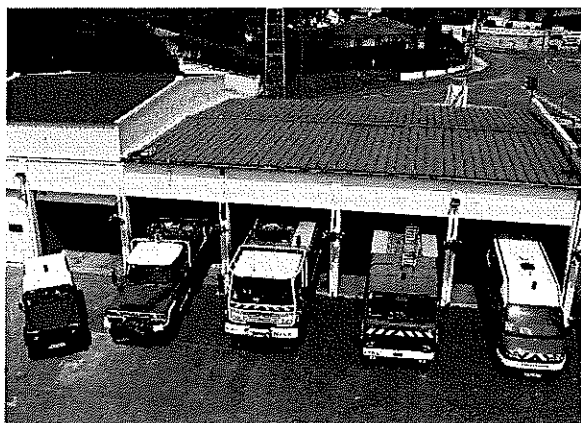
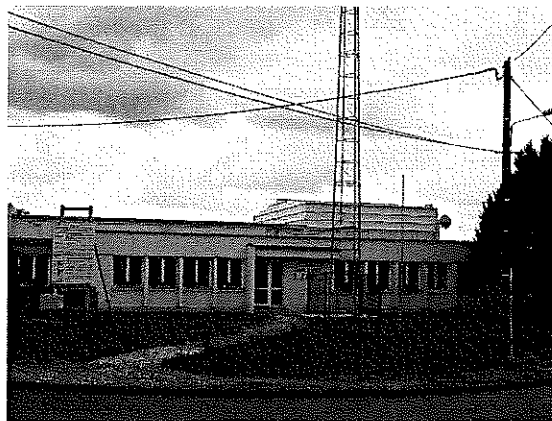
Le département de la Charente rénove et modernise peu à peu ses 27 centres d'incendie et de secours. Inaugurée le 9 avril 1979 la caserne du canton de Baignes a donc eu droit à une petite rénovation. Ainsi depuis le début du mois de Mars neuf entreprises oeuvrent aux travaux du centre de secours, pour répondre aux nouvelles normes

Toutes les personnes qui sont passées devant la caserne ont pu constater l'élévation d'un mât de 30m permettant les transmissions radio, qui remplace l'ancienne antenne érigée sur le toit. Le standard, les bureaux et la salle de réunion seront rénovés, le foyer lui sera déplacé à l'étage. L'ambulance quant à elle, sera désormais séparée du reste des véhicules utilisés pour la lutte contre l'incendie. Un local facilitera le nettoyage du VSAB

(ambulance) répondant ainsi aux nouvelles normes d'hygiène. De plus nos pompiers disposeront désormais d'un vestiaire homme et d'un vestiaire femme. Une extension supplémentaire à l'étage pourra être effectuée, afin d'accueillir un bureau supplémentaire et un dortoir.

Le SDIS 16 (service d'incendie et de secours) a retenu la proposition de l'architecte J.REMOND d'ANGOULÊME afin de réaliser la rénovation et l'agrandissement de la caserne. Les travaux ont été divisés en huit lots :

- Lot N°1 BOISDRON-BOUTY (Barbezieux) gros œuvre, maçonnerie
- Lot N°2 GIRAUD Construction (Barbezieux) charpente, couverture, bardage
- Lot N°2 BIS TECHNIQUE ETANCHE (Angoulême) couverture, étanchéité
- Lot N°3 BERNARD PRIEURE (Roulet St Estephe) menuiserie extérieure, serrurerie
- Lot N°4 VINCENT Frères (Chateaufort) cloisons, plâtre, plafond, menuiserie
- Lot N°5 TOP-SUPPORTS (Puymoyen) carrelage faïences
- Lot N°6 NICOLEAU et FILS (Puymoyen) peinture revêtement mur et sol
- Lot N°7 JOLLET-FORCLUM (Angoulême) plomberie chauffage
- Lot N°8 DAVIAS (Barbezieux) électricité



La fin des travaux est annoncée pour mi-août, la date de l'inauguration quant à elle n'a pas encore été fixée.

Sapeur 1er Classe
BOUTIN Guillaume

INFORMATIONS

Inauguration des sentiers de randonnée

A l'initiative du Conservatoire d'espaces naturels et du Comité de gestion du site des carrières, un nouveau balisage a été mis en place à la Charbonnière et au Terrier des Renards.

Lors de l'inauguration, Monsieur David a rappelé l'historique du site, sa richesse aussi bien sur le plan flore avec le piment royal, les prêles, les orchidées..... que faune avec le circaète Jean Le Blanc, le Fadet des laïches, la cistude d'Europe, l'engoulevent.....



Monsieur Didier Moreau de la Société AGS propriétaire d'une grande partie du site a fait une leçon de géologie à toutes les personnes présentes, expliquant comment l'argile provenant de l'érosion du Massif Central s'était installée dans les canyons calcaires qui formaient notre sous-sol.

Le balisage mis en place permet de découvrir d'une façon ludique les richesses de ce site et de répondre aux différentes questions que se pose le visiteur. Ce site est également particulièrement approprié pour les scolaires leur offrant des leçons de sciences dans divers domaines faune, flore terrestre et aquatique, géologie.....



Information : recensement 2008

En 2008, la commune de Touvérac va procéder en coordination avec l'INSEE, à une enquête de recensement de la population.

Un agent recenseur sera recruté fin 2007.

L'enquête débutera le 17 Janvier 2008 et se terminera le 16 Février 2008

Merci de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur dont l'identité vous sera communiquée en temps utile.



Recrutement de l'agent recenseur

Contrat pour la période du 17 Janvier au 16 Février 2008

Rémunération sur la base des versements forfaitaires alloués par l'INSEE

Profil

- permis B
- connaissance de la commune
- autonomie et discrétion
- rigueur et rapidité
- aisance dans le contact avec la population

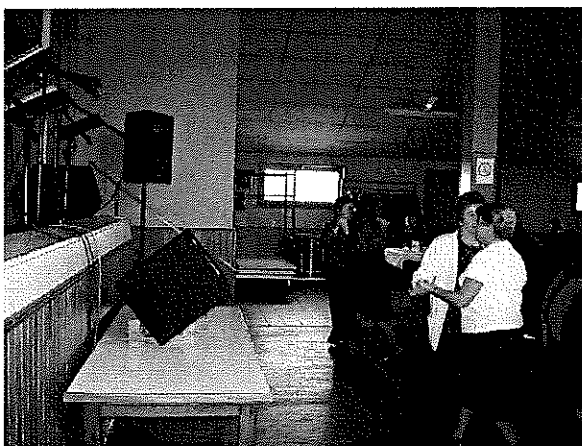
Mission

- remise des formulaires d'enquête
- aide et explications pour les remplir



Repas des Anciens

Convives : nombreux
Repas : excellent
Chanteurs et musiciens : au top
Tous les ingrédients pour une
journée réussie.



La petite Chandelle et
Thierry en chanteur
improvisé



Mr BERTAND et son équipe

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- **Le 01 Février 2007**

Enzo MATRAT

De Stéphane MATRAT et de Céline Jacqueline Gabrielle BRAQUET

- **Le 01 Février 2007**

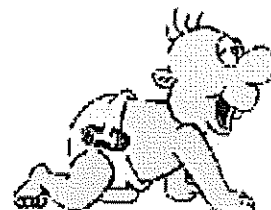
Jordan BEAU

De Alain BEAU et de Nadège Laurence Sylvia PAYSSOT

- **Le 21 Avril 2007**

Guillaume CHAIZE

De Eric CHAIZE et de Sylvianne LOCUSSOL



MARIAGE

- **Le 28 Avril 2007**

Mr LEPAN Johnny Henri René et Mlle HERBERT Aurore Amélie

- **Le 23 Juin 2007**

Mr PORCHERON Yann et Mlle PORTRAIT Estelle Marie Laurence

- **Le 21 Juillet 2007**

Mr POUJON Jean-Marie et Mme CADILLON Marie-Claire Francine Claudette

DECES

- **Le 14 Février 2007**

Mr Fernand Frédéric HAHN

- **Le 03 Mars 2007**

Mme FREDON Veuve RIOUX Emilienne Paulette

- **Le 15 Avril 2007**

Mme CHARON Veuve RICHELET Valentine Eugénie

- **Le 19 Avril 2007**

Mr CONSTANT Marc Marcel

- **Le 12 Juillet 2007**

Mme FONTENEAU Veuve COQ Micheline Marie Marguerite



Quelques Recettes

RECETTES DE LA MER A SAVOURER CET ETE

PAIN DE SAUMON

Pour 6 à 8 personnes :

- 6 œufs entiers,
- 500 gr de saumon cuit au court bouillon ou en papillote et émietté,
- 15 cl de crème fraîche (environ),
- 150 gr de gruyère râpé,
- sel, poivre, aneth.

Casser les œufs, mettre les autres ingrédients et bien mélanger à la fourchette. Assaisonner. Verser dans un moule à cake. Faire cuire 1 h ½ au bain marie, four moyen.

Servir froid avec une mayonnaise.

TARTE AU THON

Ingrédients :

- Du thon émietté (une queue ou du thon en boîte égoutté),
- Une cuillère à soupe de moutarde,
- Tomates en rondelles,
- 10 cl de crème fraîche,
- fromage râpé, beurre,
- 300 gr de pâte brisée.

Etaler la pâte dans un moule et la piquer avec une fourchette. Répartir dessus la moutarde et le thon émietté. Ajouter les tomates en rondelles puis la crème fraîche et le fromage râpé. Faire cuire à four chaud 40 mn environ.

Bon appétit !

Le fantôme du château

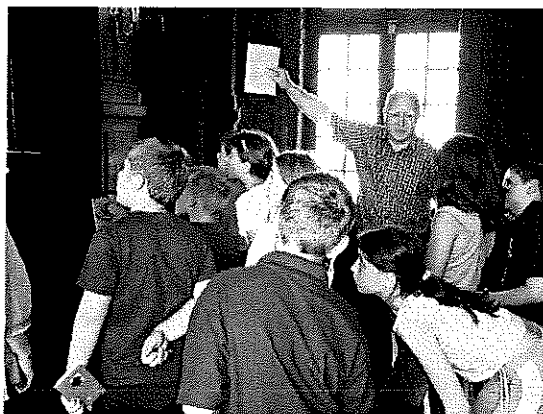
The ghost of the castle



Mardi, les élèves de Newark et de Touvérac ont visité le château du Moyen-Âge.

A la fin de la visite, Mr Vacquier leur a proposé de passer la nuit dans le château. Il a dit « Il y a peut être un fantôme ! »

On Tuesday, the pupils of Newark and Touvérac visited the castle of Touvérac, built in the middle ages. At the end of the visit, Mr Vacquier invited them to spend the night in the castle. He said " Watch out! There might be a ghost".

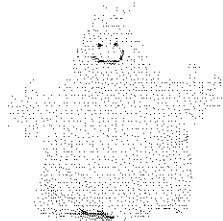


La nuit est tombée sur le château. Les élèves ont monté l'escalier grinçant et sont allés se coucher. Le vent soufflait et les grenouilles coassaient. Les enfants avaient peur.

Darkness fell over the castle. The pupils climbed the creaky stairs and went to bed. The wind whistled and the frogs croaked. The children were afraid.

Soudain il fit très froid. Ils entendirent un bruit étrange et un fantôme apparut.

Suddenly, the air turned cold. They heard a strange groaning noise. A gost appeared!



C'était un chevalier qui portait le casque volé dans le salon et dont Mr Vacquier avait parlé aux enfants. Il venait chercher le reste de son armure.

Il prit le reste de l'armure et on ne le revit jamais.

It was a knight, wearing the helmet wich had been stolen from the living room, that Mr Vacquier had spoken about. He had come to claim the rest of his armour.

He took the armour and he was never seen again.



Les élèves deTouvérac

The pupils of Newark

Cette histoire a été écrite par les élèves de CM de Touvérac et leurs camarades anglais, suite à la visite du château de Mr et Mme Vacquier.

Quelques dates à retenir

Pour 2007

Rentrée scolaire : *Mardi 28 Août*

LOTO du Comité des Fêtes : *Samedi 15 Septembre*

LOTO de la Chasse : *Samedi 29 Septembre*

LOTO des Ecoles : *Samedi 20 Octobre*

Fête de Noël des Ecoles : *Vendredi 21 Décembre avec le cirque Fratellini*

**Marie-Paule et François vous souhaitent
une bonne lecture**

Bulletin d'information municipal de la mairie de TOUVERAC

**Responsables de la publication et de rédaction : Marie-Paule BODIN
François BOUTIN**

**Imprimé et distribué par les soins de la mairie de TOUVERAC,
Ce bulletin est tiré à 370 exemplaires.**

**Nous remercions toutes les personnes qui ont participé ponctuellement à
la rédaction.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

**Mr et Mme Whyton demeurant Chez Matignon
ont le projet d'écrire un livre sur la commune de
Touvérac.**

**Si vous avez des documents, photographies,
anecdotes..... sur les châteaux, l'église, Adhémar
Esmein, Aglaé Créte, le village de Chez Matignon
ou d'autres lieux ayant une histoire, veuillez les
contacter au 05 45 78 60 25.**

D'avance merci

Mr et Mme Whyton

